L'hon. M. HANSON: Peu importe, si le Gouvernement n'agit point à cet égard.

L'hon. M. McLARTY: Je ne suis pas de l'avis de l'honorable représentant.

M. GRAYDON: Je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Mes premières remarques sur la commission visaient surtout le président, parce que, ainsi qu'on le voit à la lecture du projet de loi, il possède des pouvoirs exceptionnels. Pour ce motif, il faut le choisir non parmi les gens du parti, mais parmi les meilleurs citoyens indépendamment de toute considération politique et sa compétence doit être indiscutable.

Une autre chose que je signale à l'attention du comité, c'est le choix des membres du comité consultatif et des employés de la commission qui ne seront pas des techniciens ou des hommes de profession. Au comité, on nous a donné l'assurance que ces fonctionnaires seront choisis en conformité des dispositions de la loi du service civil. Je félicite le ministre et ceux qui ont préparé le bill d'avoir pris cette décision.

En terminant, je ferai seulement une brève remarque au sujet de l'évolution de notre vie sociale, .économique et politique. Notre pays avance sans cesse dans la voie de l'amélioration des conditions d'existence d'un grand nombre de citoyens. Je souhaiterais que l'on fasse de nouveaux progrès en ce sens. Somme toute, bien que l'assurance-chômage fut un des principaux articles du programme de législation sociale du gouvernement Bennett, elle n'en était qu'une partie, et jusqu'ici nous n'avons jamais entendu dire, au cours des dernières années, que l'administration actuelle avait l'intention de donner suite à aucune des autres lois de réforme sociale que le gouvernement antérieur avait adoptées. Mais des progrès constants, bien que lents, sont réalisés dans l'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière et de ceux qui se trouvent dans des situations économiques déplorables.

Je suis fier d'être membre d'un Parlement qui appuie presqu'à l'unanimité cette réforme. J'étais fier d'être membre du comité spécial qui a manifesté une telle unité de vue en cherchant à adopter un plan pratique dans l'intérêt du prolétariat. Le monde de l'industrie et des affaires acceptera joyeusement sa part du fardeau. Je ne suis pas de ces démagogues qui croient que les hommes d'affaires et les industriels sont les ennemis des autres classes. Nous n'avons pas le droit de supposer qu'il en est ainsi, simplement parce qu'on peut trouver dans leurs rangs, comme dans les autres classes de la populatoon, des gens qui n'agissent pas loyalement. L'avenir du

Canada dépend du contact étroit, de la collaboration entre l'industrie et la classe ouvrière marchant la main dans la main, travaillant dans ce véritable esprit d'entente qui a permis au Canada et à l'Empire de tenir le rang important qu'ils occupent maintenant. Je suis persuadé que l'industrie assumera volontiers les obligations que le projet de loi lui impose. Je crois en outre que le bill, quand il sera devenu loi, fera entrevoir une ère de meilleurs jours à un grand nombre de nos citoyens méritants, mais moins favorisés du sort.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter le Gouvernement de la mesure qu'il a prise, bien qu'un peu tardivement et à un moment si avancé de la session. Il est grand temps que cette mesure soit adoptée. Certes, il est déplorable que tant d'années se soient écoulées avant qu'elle put être présentée. On a entretenu pendant longtemps chez notre population l'espoir que l'assurance-chômage serait mise en vigueur. Ceux qui en bénéficieront se réjouiront de ce qu'elle est enfin devenue une réalité.

Un des faits regrettables mais qui ne se rapporte pas au projet de loi, c'est que le bill ait été déposé aux dernières heures de la session, car les honorables députés, ceux surtout qui ne faisaient pas partie du comité du chômage, se trouveront dans l'impossibilité absolue d'étudier par le détail les dépositions recueillies par le comité. Nous avons ici trois ou quatre gros volumes de ces dépositions ainsi qu'un projet de loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et les dispositions de ce projet de loi si important. Nous avons aussi l'amendement à la loi de la Commission canadienne du blé et une autre mesure d'extrême importance. Tout cela est déposé les trois ou quatre derniers jours de la session, ce qui enlève à la députation toute possibilité d'y consacrer l'étude que leur importance réclame.

Bien que les catégories de gens qui seront assujétis aux dispositions de la mesure d'assurance-chômage seront heureux d'apprendre qu'elle est enfin déposée, il est assez décevant de constater que de nombreux groupes d'employés n'auront aucune part aux avantages qu'offre le projet de loi. On a dit que cette mesure ne s'appliquera pas aux instituteurs, mais on dira que l'on peut y ajouter d'autres dispositions leur permettant de bénéficier d'une certaine forme d'assurance-chômage. Je suis d'avis, cependant, que nous devrions étudier cette question dès maintenant parce que si nous attendons encore quatre ou cinq ans les instituteurs seront lésés pendant ce temps-là.